



**CONGO  
N'EST PAS  
À VENDRE**

## Lettre Ouverte

**À la Société américaine de financement du développement (DFC),**

**Kinshasa, le 09 février 2026**

***Nous, la coalition Le Congo N'est Pas À Vendre "CNPAV", sommes profondément préoccupés par l'intention du consortium Orion CMC d'acquérir une participation de 40 % dans les actifs de Glencore en République Démocratique du Congo (RDC), et par la participation de la DFC dans ce projet.***

Nous souhaitons en particulier attirer votre attention sur les risques de corruption liés aux actifs en question, à savoir les projets d'extraction de cuivre et de cobalt de Kamoto Copper Company (KCC) et de Mutanda Mining – ainsi que sur les entreprises impliquées.

### **KCC et Mutanda Mining : le lien avec Dan Gertler**

Suite à des transactions opaques menées au cours des 15 dernières années, KCC et Mutanda versent régulièrement des redevances basées sur la production ("royalties") à l'homme d'affaires israélien Dan Gertler. En 2017, M. Gertler [a été sanctionné](#) par le Trésor américain en vertu de la loi Magnitsky, pour avoir « *amassé une fortune grâce à des transactions minières et pétrolières opaques et corrompues, d'une valeur de plusieurs centaines de millions de dollars, en République démocratique du Congo (RDC)* ». Ces sanctions ont confirmé l'existence d'un système de corruption déjà mis au jour par le département de la Justice américain dans le cadre de l'[accord Och-Ziff](#), un an auparavant. M. Gertler a lui-même reconnu avoir versé des pots-de-vin à de hauts responsables congolais, comme l'a révélé un [article de Bloomberg](#) publié en juillet 2025.

Les activités de Dan Gertler au Congo ont causé des pertes considérables au pays. Au moment de l'imposition des sanctions, le Trésor américain avait déjà estimé qu'entre 2010 et 2012, la RDC avait perdu 1,36 milliard de dollars du fait de ses transactions dans le secteur minier. La coalition CNPAV [estimait](#) que ce chiffre avait dépassé les 2 milliards de dollars en 2021. Depuis, nous estimons que M. Gertler a continué à engranger environ 250 000 dollars par jour grâce à ses transactions.

Les royalties de KCC et de Mutanda, en particulier, lui ont été extrêmement lucratives. Par le biais d'une série d'opérations complexes, les royalties basées sur la production et destinées à la Gécamines, entreprise publique, et au Trésor congolais, ont été privatisées et attribuées à des sociétés appartenant à M. Gertler. La coalition CNPAV a déjà [rassemblé de nombreuses preuves](#) démontrant que le droit de percevoir ces royalties a été obtenu illicitement et qu'elles doivent être considérées comme des gains mal acquis.

Acquérir une participation dans KCC et Mutanda reviendrait donc à faire affaire avec M. Gertler. Pour une entreprise américaine, cela constituerait une violation de la loi. [Selon Bloomberg](#), « le gouvernement américain s'efforce de garantir que la transaction d'Orion CMC puisse se dérouler sans enfreindre la législation américaine », mais les modalités pratiques restent floues. À cet égard, nous encourageons la DFC à user de son influence pour que M. Gertler se dessaisisse de ses actifs restants en RDC, notamment des droits à royalties sur KCC et Mutanda, sans compensation financière pour gains mal acquis.



## **Glencore et Orion : une histoire de scandales de corruption**

Nos préoccupations ne se limitent pas aux risques spécifiques aux actifs en question. Les entreprises impliquées, Glencore et Orion, ont été au cœur de plusieurs scandales de corruption qui devraient inciter la DFC à la prudence avant de soutenir un projet commun.

La multinationale anglo-suisse Glencore, propriétaire des mines de KCC et de Mutanda, a été [condamnée à une amende](#) de plus de 150 millions de dollars suite à une enquête menée en Suisse sur ses transactions au Congo. L'entreprise a été reconnue coupable de ne pas avoir empêché la corruption de son partenaire commercial, Dan Gertler, lors de l'acquisition de participations dans les mines de Mutanda et de Kansuki en 2011. Après l'imposition de sanctions contre Gertler, Glencore avait tenté de suspendre le versement des royalties de KCC et de Mutanda afin d'éviter d'être sanctionnée pour violation des sanctions américaines. Cependant, l'entreprise [a repris les paiements](#) peu après, cette fois en euros au lieu de dollars.

La corruption de Glencore ne s'est pas limitée à la RDC, comme le démontre [l'accord](#) conclu en 2022 avec les États-Unis, le Royaume-Uni et le Brésil. Dans ce cadre, Glencore a accepté de verser plus d'un milliard de dollars pour ses pratiques de corruption dans plusieurs pays d'Afrique et d'Amérique du Sud, dont la RDC. De même, le passé récent d'Orion en Afrique, et en particulier en Guinée, soulève de sérieuses questions quant à sa gouvernance, son mode de fonctionnement et son efficacité dans le cadre de la transition vers les énergies propres.

[Selon une enquête](#) menée en 2025 par la Plateforme pour la protection des lanceurs d'alerte en Afrique (PPLAAF), membre du CNPAV, et sur la base des révélations de lanceurs d'alerte et de centaines de documents, deux sociétés minières contrôlées par Orion, Alufer Mining et Bel Air Mining, ont été accusées de fraude, de mauvaise gestion et de corruption en Guinée en 2023 et 2024. Les sociétés ont même tenté de dissimuler un déversement massif de bauxite au large des côtes guinéennes. Les activités d'Orion ont ainsi entraîné la fermeture de certaines entreprises, fournisseurs et sous-traitants guinéens, et ont eu un impact significatif sur les Guinéens employés directement ou indirectement. Ce ne sont pas de simples allégations. Certains de ces faits ont été sanctionnés par des amendes de plusieurs millions de dollars infligées par l'État guinéen et font toujours l'objet d'enquêtes par les autorités.

En conclusion, les sociétés impliquées dans ces négociations et les exploitations minières concernées présentent de sérieux risques de corruption. Nous encourageons donc la DFC :

1. A exiger, comme condition préalable à la transaction, que Dan Gertler cède ses actifs congolais, et notamment qu'il renonce à ses royalties de KCC et Mutanda, sans aucune compensation financière ;
2. A mener une due diligence rigoureuse afin de s'assurer qu'elle ne fait pas affaire avec des sociétés ayant des antécédents de corruption et n'ayant pas démontré de changement significatif de comportement, outre leur responsabilité judiciaire.

Nous vous remercions par avance de votre attention. N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse [corruptiontuerdc@gmail.com](mailto:corruptiontuerdc@gmail.com).

Cordialement,

La coalition CNPAV